

1^{er} octobre 2002

02.361

Question Claude Borel

Echanges interuniversitaires

Dans sa réponse à la motion 89.141, du 28 juin 1989 (cf. p. 30, lignes 14 à 18, du rapport 02.022 sur les accords bilatéraux), le Conseil d'Etat évoque les accords conclus par l'Université de Neuchâtel avec une dizaine d'universités européennes.

Le Conseil d'Etat est prié de bien vouloir préciser:

- a) quel a été le contenu de ces accords;
- b) si ces derniers ont favorisé la reconnaissance des titres universitaires neuchâtelois;
- c) s'ils ont été à l'origine d'un développement des échanges d'enseignants et d'étudiants avec ces partenaires étrangers (statistiques à l'appui);
- d) si des accords analogues ont également été conclus au niveau HES et avec quel succès.

Eu égard à la "modestie" de la réponse à la motion 89.141 (une demi-ligne par année d'attente!), une réponse écrite nous paraîtrait justifiée.